

DÉLIBÉRATION N° M_2024_0018

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 / 04 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 03 / 04 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	11			

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)
	11		

Étaient présents : M. Michel BLASER, Maire, Mme Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2^{ème} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, Mme Delphine BARTHET, M. Franck GANEVAL, Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET, Mme Julie REVY, conseillers municipaux.

Procuration(s) :

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) :

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Mme Céline GROS

OBJET : BUDGET 2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BLASER, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente et commente, article par article, le budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de voter le Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Dépenses et Recettes : 2 282 025,02 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses et Recettes : 775 122,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 282 025.02 (dont 1 646 817.02 de RAR)
Recettes : 2 282 025.02 (dont 1 350 560.00 de RAR)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Michel BLASER, Maire

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20240409-M_2024_0018-DE

